

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 22 décembre 2020 à 19 h laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier, Denis Perreault et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est également présente par voie de visioconférence, Madame Sylvie Dubois, directrice générale et greffière.

---

**A) CONSTATATION DU QUORUM**

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

2020-12-321

**A.1 SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 25 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que le décret 689-2020 et l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020 dictent de nouvelles règles applicables à l'effet que les municipalités doivent permettre la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- La municipalité n'est pas en mesure d'accepter la présence du public en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes;
- Tous les membres du conseil assistent à la séance par un moyen de communication permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-322

**B) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tel que requis par les dispositions de la Loi sur les cités et villes, cette séance extraordinaire a dûment été convoquée suite à la signification à chaque membre du conseil d'un avis de convocation.

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté à l'avis de convocation, et qui se décrit comme suit :

- A) **Constatation du quorum**
  - A.1 Séance à huis clos
- B) **Adoption de l'ordre du jour**
- H) **Résolution d'intérêt général**
  - H.1 **Embauche au poste de préposé à la comptabilité**
- N) **Période de questions**
- O) **Levée de l'assemblée**

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL**

2020-12-323

**H.1 EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA COMPTABILITÉ**

CONSIDÉRANT le processus de recrutement tenu pour combler le poste vacant de préposé à la comptabilité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé de la directrice générale et de la directrice générale adjointe, trésorière et greffière adjointe de la Ville de Berthierville;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,  
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

**ET RÉSOLU :**

De procéder à l'embauche de Madame Sabryna Caron-Maltais au poste de préposée à la comptabilité à temps complet à compter du 11 janvier 2021 et ce, aux conditions énoncées à la convention collective en vigueur.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**N) PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2020-12-324

**O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,  
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

22 décembre 2020

**ET RÉSOLU :**

De lever la séance extraordinaire à 19 h 06.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse

---

Sylvie Dubois,  
Directrice générale et greffière

*Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

Suzanne Nantel,  
Mairesse